



Charançons des siliques

Etat sanitaire

ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : G1 à G3)

✓ Charançon des siliques

Les colzas arrivent en période de sensibilité qui s'étend du stade G2 (10 premières siliques comprises entre 2 et 4 cm) au stade G4 (10 premières siliques bosselées). Cependant, les conditions climatiques (pluies, vent et températures inférieures aux normales de saison) ne sont pas favorables au vol de ce ravageur. Peu de parcelles montrent la présence de cet insecte.

➤ Pas d'intervention à prévoir pour le moment.

✓ Sclérotinia

Voir conseil de la semaine dernière : info.pl@ine n°412.

BLE (stade : 1 nœud à dernière feuille pointante)

✓ Etat sanitaire

Septoriose : les symptômes restent présents sur les feuilles basses pour le moment (surtout sur la F4 du moment). Quelques parcelles au stade 2 nœuds présentent des taches de septoriose sur les F3 actuelles qui correspondent à la F5 définitive. Aujourd'hui, aucune parcelle n'atteint le seuil de nuisibilité. Toutefois, le risque pourrait augmenter avec l'apparition de nouvelles taches courant mai suite aux contaminations des dernières pluies.

➤ Seuil de nuisibilité de la septoriose au stade 2 nœuds :

- Variétés sensibles (ALIXAN, TRAPEZ, PAKITO, ALDRIC...) : 20 % des F2 du moment (= F4 définitive) présentent des symptômes de septoriose (au stade dernière feuille pointante : 20 % des F3 du moment),
- Variétés peu sensibles (ARREZO, BAROK, HYSTAR, KORELI...) : 50 % des F2 du moment présentent des symptômes (au stade dernière feuille pointante : 50 % des F3 du moment).

Rouille brune : Selon le BSV, les premières observations de rouille brune sont observées du côté de Chalaautre-la-Grande et Chaumes-en-Brie. Surveiller les variétés sensibles (TOISONDOR, HYSUN, ALIXAN, ALDRIC, ALTIGO, TRAPEZ...).

➤ Seuil de nuisibilité à partir du stade 2 nœuds, dès l'apparition de pustules de rouille brune sur au moins une des 3 dernières feuilles.

En cas de présence, privilégier une association triazole + strobilurine. Exemple de mélange : MENARA 0,3 l/ha + AMISTAR/ACANTO 0,3 l/ha ou OPUS NEW 0,75 l/ha + ACANTO 0,2 l/ha

Oïdium : Quelques parcelles présentent des symptômes sur feuilles, sans justifier une intervention spécifique. Les conditions actuelles ne sont pas favorables au développement de la maladie.

ORGE d'HIVER - ESCOURGEON (stade : 2 nœuds à l'apparition des premières barbes)

✓ Etat sanitaire

La pression d'helminthosporiose et de rhynchosporiose reste forte, surtout sur les variétés sensibles avec présence de la maladie sur les F3 et F2.

➤ Au stade dernière feuille étalée – sortie des barbes-, appliquer le dernier fongicide (voir info.pl@ine n°412).

FEVEROLE de PRINTEMPS (stade : 2 à 5 feuilles)

✓ Sitones

La situation n'a toujours pas évolué cette semaine, les conditions climatiques ne sont pas favorables pour l'activité de ce ravageur.

➤ Seuil d'intervention : toutes les plantes avec plusieurs encoches.

POIS DE PRINTEMPS (stade : 3 à 6 feuilles)

✓ Ravageurs

-**Sitones** : Comme pour les féveroles, pas d'évolution par rapport à la semaine dernière. Les premières parcelles arrivent en fin de période de risque (stade 6 feuilles).

➤ Seuil d'intervention : 5-10 encoches au total sur les premières stipules (produits utilisables : CYTHRINE MAX 0,05 l/ha).

-**Thrips** : Ravageurs de moins en moins présents dans les parcelles grâce aux conditions climatiques. La période de risque s'étend jusqu'au stade 6 feuilles.

INFORMATION REGLEMENTAIRE

FCO : FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

A partir du 1^{er} septembre 2012, les conducteurs titulaires d'un permis de conduire C ou EC et D ou ED dispensés de FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) devront être titulaires de la FCO (Formation Continue Obligatoire).

Cette formation d'une durée de 5 cinq jours est valide pour une période de cinq ans.

La FIMO est obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2009 pour tout nouveau conducteur de véhicule routier de plus de 3,5 tonnes de PTAC. Les titulaires du permis C obtenu avant le 1^{er} septembre 2009 sont dispensés de FIMO pour le transport de marchandises, à condition d'avoir exercé une activité de conduite au cours des dix années précédentes (justification par une attestation).

Ne sont pas concernés par ces deux formations :

- les conducteurs de véhicules dont la vitesse maximale est inférieure à 45 km/h (tracteurs et automoteurs agricoles),
- les conducteurs de véhicules transportant du matériel ou de l'équipement à utiliser dans l'exercice du métier de conducteur, si la conduite ne représente pas l'activité principale (transport sur un chantier ou d'un site à l'autre),
- les conducteurs de véhicules utilisés pour les transports non commerciaux dans des buts privés (concerne le transport de bien ou de personnes).

ETHYLOTEST

Le Décret n° 2012-284 du 28 février 2012 publié au JORF le 1^{er} mars 2012 oblige la présence d'un éthylotest valide dans tous les véhicules à moteur à partir du 1^{er} juillet 2012.

Cette obligation concerne l'ensemble des tracteurs et automoteurs agricoles.

DATE A RETENIR

DEMONSTRATION DE DESHERBAGE MECANIQUE LE 11 MAI 2012



La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne organise le 11 mai à Guignes une démonstration d'outils de désherbage mécanique. Cette démonstration s'accompagnera d'ateliers techniques pour faire le point sur les stratégies de gestion des adventices. Programme complet la semaine prochaine.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
Toute rediffusion et reproduction interdites

